



La liberté - Partie 1

La notion de liberté à deux sens. Il s'agit d'abord de la **liberté d'action**. Elle est définie négativement comme une **absence d'obstacles**. Ici, être libre signifie ne pas être empêché relativement à ce que l'on veut et à ce que l'on peut faire.

I. Liberté et puissance

Pour étayer cette première définition de la liberté comme absence d'obstacles, la référence utile est **Hobbes** et son ouvrage majeur le *Léviathan* (II, 24). La liberté y est définie comme une **absence d'opposition**. Et Hobbes souligne bien que cette définition s'applique tout aussi bien aux **créatures inanimées** et aux êtres non-raisonnables qu'à l'**Homme**.

Si l'on s'intéresse à l'Homme, Hobbes dit que la liberté est le fait relativement à ce que l'Homme peut faire de ne pas être empêché. C'est relativement à ce que sa **force** et son **intelligence** lui permettent de faire et de ne pas être empêché relativement à ce qu'il veut faire.

Cette définition est intéressante car elle permet de faire la **distinction entre la liberté et la puissance**. Être libre n'est pas faire tout ce que l'on veut. Par exemple, si je ne peux pas courir à 100km/h, c'est moins un défaut de liberté qu'un défaut de puissance. On comprend donc que la liberté n'est pas faire tout ce que l'on veut, mais de ne pas être empêché de faire ce que l'on peut faire.

II. La liberté et la loi

Mais à partir de cette définition, où l'Homme est-il le plus libre ? On pourrait avoir le sentiment que l'Homme pourrait se sentir le plus **libre** dans l'**état de nature**. C'est-à-dire dans un état où il n'y a **pas de loi**, pas de sanction. En effet, spontanément, on envisage la loi comme quelque chose qui **limite la liberté**. Hobbes pose cette question et fait la **distinction entre l'état de nature et l'état civil**. Il confirme qu'à l'état de nature, j'ai un droit illimité sur toutes choses. Il n'y a pas de loi, pas de justice, je peux tout obtenir par la force. Mais à l'état de nature, si j'ai un droit naturel sur toute chose, je suis exposé aussi à subir ce que l'autre cherche à avoir et dont il a envie. Donc à l'état de nature, je suis **constamment menacé**.

Hobbes dit qu'au contraire, à l'état civil, il y a des **lois de la vie en communauté**. Certes, ces lois viennent limiter ma liberté, mais ces lois viennent, si elles sont justes, limiter la liberté d'autrui. Si une loi m'empêche de rouler à 170km/h sur une autoroute, cette même loi va empêcher les autres de le faire aussi.

Autrement dit, dit Hobbes, la loi me garantit une forme de **sécurité**. Or, **la sécurité est une garantie de la liberté**. Si je peux aller et venir tranquillement dans la rue, c'est bien parce que des lois me protègent.

La loi me fait perdre en liberté ce qu'elle me fait gagner en sécurité, mais la sécurité est une condition de la liberté donc il n'y a de liberté qu'à travers la loi. Il ne faut jamais voir dans la loi quelque chose qui viendrait, par principe, **entraver** ma liberté. Au contraire, c'est quelque chose qui la rend possible.

Si on voulait généraliser, il faut se détacher de l'idée que l'on serait plus libre dans la nature que dans la société, parce qu'au-delà de la sécurité, la société m'apporte les **d'infrastructures** – routes, moyens de communications, hôpitaux, biens de subsistance – qui me permettent de me **détacher de la nature**. Ce n'est que dans la société que l'homme est libre. L'homme est libre **collectivement**. L'homme n'est libre que s'il s'associe à d'autres.

III. Liberté positive, liberté négative

La question qui se pose alors est de savoir **quelle société permet à l'homme d'être libre et quel type de loi permet d'être libre.**

Dans une **dictature**, je n'ai qu'une **liberté négative** : je ne suis pas empêché de faire ce que la loi me permet de faire mais c'est une liberté définie simplement par cela. En **démocratie** au contraire, j'ai une **liberté positive** car outre le fait de ne pas être entravé par rapport à ce que la loi autorise, j'ai une capacité d'agir, une capacité d'entreprendre une action, dans le sens où je vais participer à la vie publique, parfois je vais participer à l'élaboration de la loi, etc. Donc tout dépend de la **nature du régime politique** et du type de loi en place.

C'est ce qui pousse un philosophe comme **Benjamin Constant** à faire la distinction entre la **liberté des anciens**, comme les Grecs, et la **liberté des modernes**. La liberté des anciens est une liberté positive, au sens où la liberté pour un Grec antique était de **participer à la vie politique**, la sphère privée n'existait pas vraiment. La liberté des modernes, dit Benjamin Constant, est différente car il s'agit d'abord de **ne pas être entravé**, au sens où dans une société libérale, l'État va ménager à chacun une sphère de liberté, où l'**individu** peut penser et faire ce qu'il veut à condition qu'il **ne nuise pas à la liberté d'autrui**.